

Parcours

Repérage et orientation
par un médecin



15 jours max

Inscription et organisation du parcours



2 à 3 mois
max

Parcours diagnostic et interventions précoces : bilans
normés, synthèse pluridisciplinaire, avis de
spécialistes si besoin



Annonce diagnostic ou hypothèses
Proposition de projet de soin



1 an max
renouvelable 1
fois

Orientation et dossier MDPH si besoin
Avis structures de niveau 3 si besoin (CRTLA, CRA,
Défi, etc.)

L'équipe

Dr Laura BRIERE GOUTCHKOFF

Médecin coordonnateur

Laura ROUSSEAU

Coordonnatrice

Béatrice BENEY

Assistante polyvalente

TND 21 vise à améliorer la coordination des
parcours en s'appuyant sur un réseau de :

- structures de niveau 2 (CAMSP, CMPP, CMP,
CHU, Pluradys), médecins traitants et
spécialistes,
- professionnels de santé ou de paramédicaux
libéraux conventionnés ou non
(psychomotriciens, ergothérapeutes et
psychologues),
- structures dédiées à la petite enfance.



www.pepcbfc.org



AGIR POUR
UNE SOCIÉTÉ
SOLIDAIRE
ET INCLUSIVE



TND 21

Troubles du Neurodéveloppement

P C O

Plateforme
de coordination
et d'orientation
0 - 7 ans



28 rue des Ecayennes
21000 DIJON

03 80 76 63 19
07 55 66 09 04

pcotnd21@pepcbfc.org

Mail sécurisé :
laura.tavernier@pro.ms.sante.fr



Les Troubles du Neurodéveloppement

Selon la HAS, les TND débutent durant la période du développement et regroupent :

-  les troubles moteurs
-  le trouble du spectre de l'autisme
-  les troubles spécifiques des apprentissages
-  les troubles de la communication
-  le déficit de l'attention hyperactivité
-  le trouble du développement intellectuel
-  les autres TND



A qui s'adresse TND 21 ?

-  Aux enfants habitant en Côte d'Or
-  De moins de 7 ans
-  Avec suspicion de trouble du neurodéveloppement
-  Enfants sans diagnostic fonctionnel établi.

Les missions de TND 21



Favoriser le dépistage et le diagnostic

Aider les professionnels de santé au repérage.
Sensibiliser tous les acteurs de la petite enfance aux troubles neuro-développementaux et les soutenir dans leurs pratiques.

Favoriser les interventions précoces afin d'éviter le surhandicap

Orienter vers :

-  les professionnels libéraux en mobilisant le forfait précoce pouvant prendre en charge les soins en libéral non remboursés durant 1 an (renouvelable une fois sous conditions).
-  les structures institutionnelles de niveau 2.
-  les professionnels libéraux conventionnés.



Soutenir la famille et les aidants

Accompagner les familles.
Aider à la constitution du dossier MDPH si besoin.



Comment faire appel à TND 21 ?

L'orientation est faite par un médecin (médecin traitant, médecin de PMI, médecin scolaire, pédiatre libéral...).

Via un formulaire de repérage (taper brochure repérage TND sur Google), modifiable en ligne, permettant l'adressage par mail ou courrier à TND 21.

QR code Formulaire de repérage :



Tous les frais médicaux et rééducatifs sont pris en charge.



Le forfait d'intervention précoce

-  contractualisation avec des professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues).
-  remboursement des soins libéraux non conventionnés pendant 1 an.
-  travail en réseau, en lien avec TND 21 et en suivant les recommandations de bonnes pratiques de la HAS.
-  mobilisation des professionnels en fonction des besoins de l'enfant et de sa situation géographique.